



## SAV.13

119 061 habitants

1 473 km<sup>2</sup>331 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE EPTE

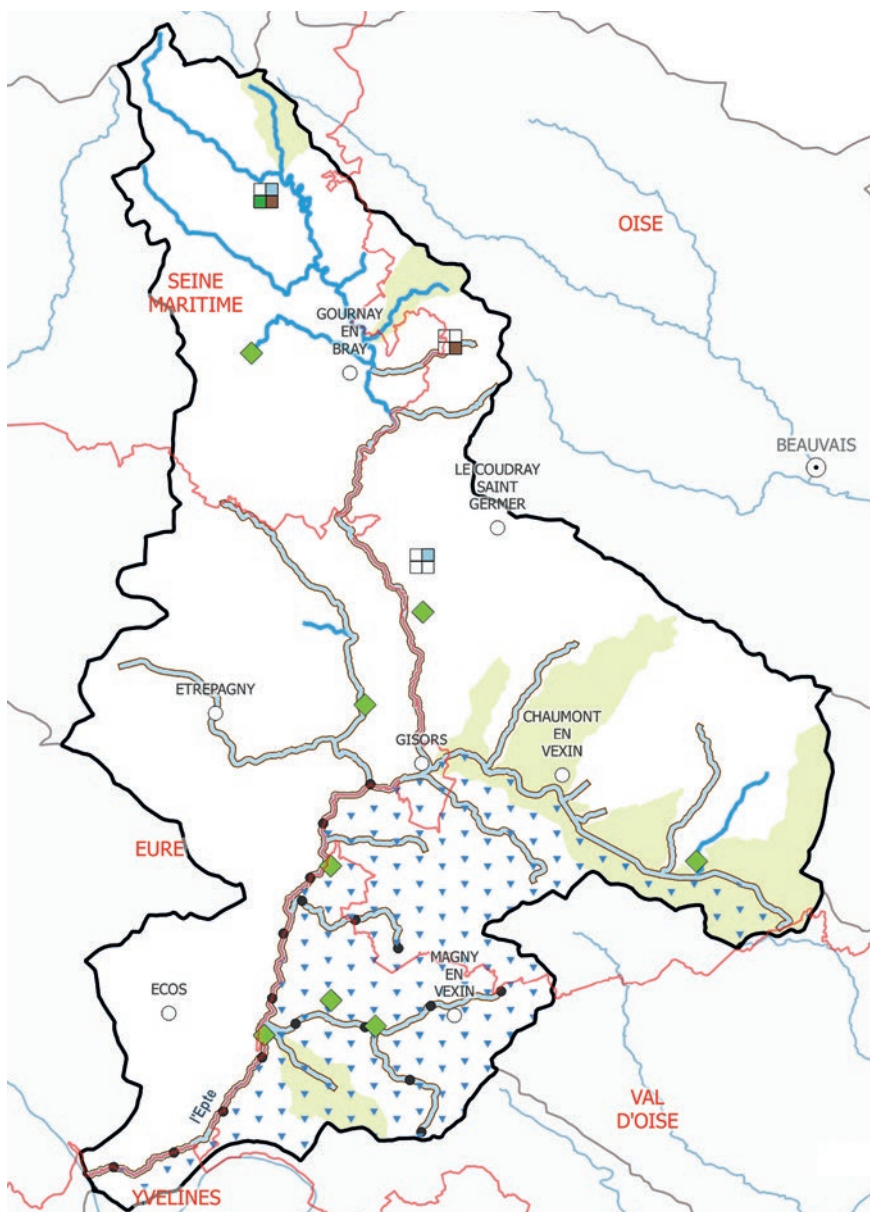
L'Epte prend ses sources dans le pays de Bray et se jette dans la Seine au niveau de Giverny.

La partie amont de l'unité hydrographique localisée sur le pays de Bray est majoritairement occupée par des activités agricoles de type polyculture-élevage. L'aval est majoritairement couvert par les grandes cultures dominantes. Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 7 masses d'eau sont en bon état, 16 en état moyen, 1 en état médiocre et 3 en mauvais état. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, les paramètres liés à l'oxygène, le phosphore et les pesticides. L'état chimique, hors ubiquistes, est mauvais pour 1 masse d'eau du fait principalement des HAP et bon pour les autres masses d'eau.

L'Epte possède un potentiel important pour les poissons migrateurs, mais très peu exploité en raison de la présence d'ouvrages dès la confluence avec la Seine. Actuellement seules les anguilles et les lamproies marines colonisent ce cours d'eau.

Trois zones Natura 2000 renforcent l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides.

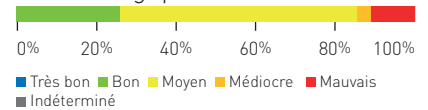
Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG107 (éocène et craie du Vexin français), FRHG201 (craie du Vexin normand et picard), FRHG301 (pays de Bray) sont en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.



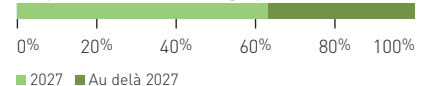
## Masse d'eau

Rivières et canaux	27
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	3

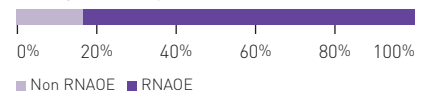
## État écologique ESU



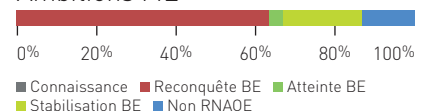
## Objectif état écologique ESU



## ME en RNAOE



## Ambitions ME



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
EPTE**
**SAV.13**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	7				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	7				
ASS0301	Réhabilitation d'un réseau dans le cadre de la Directive ERU	3				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND0101	Industries et artisanat - Etude globale et schéma directeur	7				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	13				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	3				
AGR03	Limitation des apports diffus	3				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	3				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	7				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	7				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	23				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	10				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	63				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	13				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	3				
<b>Gouvernance</b>						
GOU02	Mettre en place un outil de gestion concertée (SAGE ou hors SAGE)	60				